

## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

**VALABLE 5 ANS à compter du 7 mai 2019**

**N° P192295 - DE/1**

et annexe de 5 pages

**Matériau présenté par :** MARIO SIRTORI SPA  
Via Papa Giovanni XXIII, 10  
23845 Costamasnaga (LC)  
Italie

**Marque commerciale :** LUNA CS

**Description sommaire :**

**Composition globale :** Tissu velour ignifugé dans la masse, composé à 100% de trevira CS

**Utilisation :** Ameublement

**Masse :** (568 ± 57) g/m<sup>2</sup> (déterminée par le LNE)

**Epaisseur :** (2,04 ± 0,21) mm (déterminée par le LNE)

**Coloris :** Orange (déterminé par le LNE)

**Rapport d'essais :** N° P192295 - DE/1 du 7 mai 2019

**Nature des essais :** Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)  
Essai au brûleur électrique selon NF P 92-503 (décembre 1995), Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme selon NF P 92-504 (décembre 1995), Essai applicable aux matériaux thermofusibles selon NF P 92-505 (décembre 1995)

**Classement :**

**M1**

**VALABLE POUR TOUTE APPLICATION NON COUVERTE PAR L'ART. AM18 §2 DE LA REGLEMENTATION ERP**

**Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI**

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P192295 - DE/1 annexé.  
Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 6 pages**.

Trappes, le 7 mai 2019



**Le Responsable du Département  
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**

Maxime MAJ

# RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 7 mai 2019

**N° P192295 - DE/1**

## 1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

## 2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai : MARIO SIRTORI SPA

Date et référence de la commande : Commande n°7000014441 du 23/04/2019 selon devis n° 2019/5861.

Producteur : MARIO SIRTORI SPA  
Via Papa Giovanni XXIII, 10  
23845 Costamasnaga (LC)  
Italie

Marque commerciale et référence : LUNA CS

Composition globale : Tissu velour ignifugé dans la masse composé à 100% de trevira CS

Caractéristiques attestées par le demandeur :

Masse : Non renseignée

Epaisseur : Non renseignée

Coloris : Non renseigné

Caractéristiques déterminées par le LNE :

Masse : (568 ± 57) g/m<sup>2</sup>

Epaisseur : (2,04 ± 0,21) mm

Coloris : Orange

**suite du rapport page suivante**

### 3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 16/04/2019

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à  $(23 \pm 2)$  °C et  $(50 \pm 5)$  % d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 2/05/2019

### 4. RESULTATS

#### 4.1. ESSAI AU BRULEUR ELECTRIQUE SELON NF P 92-503 (DECEMBRE 1995)

##### 4.1.1. Détermination du mode le plus défavorable

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
Sens	Chaîne Endroit	Chaîne Envers	Trame Endroit	Trame Envers
Coloris	Orange	Orange	Orange	Orange
Masse (g)	62,36	62,98	61,73	61,01
Percement	Oui	Oui	Oui	Oui
Moment d'inflammation (s)	–	–	–	–
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	–	–	–	–
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	–	–	–	–
Distance > 250 mm après 5 min	–	–	–	–
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non	Non	Non	Non
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Oui	Oui	Oui	Oui
Longueur détruite/brûlée (mm)	130	140	150	130
Largeur détruite ou brûlée dans la zone au delà de 450 mm (mm)	–	–	–	–

4.1.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable

	Eprouvette 5	Eprouvette 6	Eprouvette 7	Eprouvette 8	
Sens	Trame Endroit	Trame Endroit	Trame Endroit	Trame Endroit	
Coloris	Orange	Orange	Orange	Orange	
Masse (g)	62,58	62,93	63,16	61,73	
Percement	Non	Non	Non	Non	
Moment d'inflammation (s)	–	–	–	–	
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	–	–	–	–	
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	–	–	–	–	
Distance > 250 mm après 5 min	–	–	–	–	
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non	Non	Non	Non	
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Oui	Oui	Oui	Oui	
Longueur détruite/brûlée (mm)	140	160	130	150	Longueur moyenne 145
Largeur détruite ou brûlée dans la zone au delà de 450 mm (mm)	–	–	–	–	Largeur moyenne –

Durée d'inflammation ≤ 5 s	Oui
Longueur moyenne < 350 mm	Oui
Largeur moyenne < 90 mm	Oui
Chute de gouttes enflammées	Non

suite du rapport page suivante

**4.2. ESSAI DE PERSISTANCE DE FLAMME SELON NF P 92-504 (DECEMBRE 1995)**

**4.2.1. Détermination du mode le plus défavorable**

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
Sens	Chaîne Endroit	Chaîne Envers	Trame Endroit	Trame Envers
Coloris	Orange	Orange	Orange	Orange
Masse (g)	61,14	60,09	61,00	60,81
Durée de la persistance maximale pour l'éprouvette (s)	0	0	0	0
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 2 s pour le matériau	Oui			
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 5 s pour le matériau	Oui			
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non

**4.2.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable**

	Eprouvette 5	Eprouvette 6	Eprouvette 7	Eprouvette 8
Sens	Chaîne Envers	Chaîne Envers	Chaîne Envers	Chaîne Envers
Coloris	Orange	Orange	Orange	Orange
Masse (g)	60,83	59,50	60,13	60,09
Durée de la persistance maximale pour l'éprouvette (s)	0	0	0	0
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 2 s pour le matériau	Oui			
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 5 s pour le matériau	Oui			
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non

**suite du rapport page suivante**

**4.3. ESSAI DE FUSIBILITE SELON NF P 92-505 (DECEMBRE 1995)**

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
Coloris	Orange	Orange	Orange	Orange
Masse (g)	3,11	3,60	3,10	3,04
Nombre d'éprouvettes pour atteindre 2 g	1	1	1	1
Chute de gouttes non enflammées	Oui	Oui	Oui	Oui
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non
Inflammation de la ouate	Non	Non	Non	Non

**5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS**

À l'issue des essais au brûleur électrique, un fluage ou des chutes de gouttes sont observés. Les essais complémentaires de fusibilité ont donc été réalisés. Il est à noter que les essais ont été réalisés sur un tissu présentant des taches.

**Trappes, le 7 mai 2019**



**Le Responsable du  
Département Comportement au  
Feu et Sécurité Incendie**

**Maxime MAJ**

**Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.**